

environnementales, notamment en ce qui a trait aux changements climatiques et aux polluants chimiques;

le transfert de technologie écologique efficace dans toute la région de l'Arctique;

la gestion de la sécurité nucléaire et des déchets nucléaires;

les enfants et les jeunes du Nord, l'éducation et les échanges d'étudiants, la santé publique;

l'élargissement de la coopération dans les domaines de la recherche et de l'en-

seignement supérieur, en utilisant pleinement la potentialité de l'Université de l'Arctique;

la technologie de l'information et les télécommunications dans la région de l'Arctique.

L'Union européenne et le Canada reconnaissent l'importance de créer une convention internationale vigoureuse et efficace sur les polluants organiques persistants (POP) et intensifieront leurs efforts pour y parvenir.

Le Canada et l'Union européenne : armes légères et mines antipersonnel

Armes légères

Les armes légères constituent de plus en plus le principal instrument de violence utilisé dans les conflits intérieurs, et elles sont à l'origine des pourcentages les plus élevés de morts et de blessés dans nombre de conflits armés. La facilité avec laquelle on peut se procurer ces armes contribue à envenimer les conflits de diverses façons : elles les rendent plus meurtriers et font perdurer la violence, elles favorisent le recours à la violence plutôt qu'à des moyens pacifiques pour régler les différends et elles accentuent le sentiment d'insécurité, lequel suscite à son tour une plus grande demande pour ce type d'armes et, par voie de conséquence, leur usage.

Le Canada et l'Union européenne croient que la combinaison conflits internes et propagation des armes légères pose un problème grave à la communauté internationale. Ils sont convaincus qu'il est de la plus haute importance de continuer à chercher des moyens de résoudre les problèmes liés à l'accumulation excessive de ces armes, qui a un effet déstabilisateur. Le Canada et l'Union

européenne sont déterminés à resserrer leur coopération pour aider les pays tiers surtout après la fin des hostilités, en prévenant et en contrant l'accumulation et la propagation des armes légères et en mettant fin à la circulation et au trafic illicites des armes – des armes légères en particulier.

Le Canada et l'Union européenne reconnaissent la grande part de responsabilité que portent, dans ce dossier, les pays exportateurs d'armes. Ils sont décidés à appliquer des normes communes élevées pour agir sur les transferts d'armes conventionnelles et pour les restreindre. Dans ce but, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 8 juin 1998 le Code de conduite en matière d'exportation d'armes. Le Canada souscrit aux principes et aux critères qui y sont énoncés.

Mines antipersonnel

Le Canada et l'Union européenne visent tous deux l'élimination des mines antipersonnel dans toutes les régions du monde et la recherche de solutions aux problèmes que ce type d'armes a déjà